REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le dix-sept décembre deux mille vingt, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain MONTANGON, maire. Séance à huis-clos.

Etaient présents :

M. MONTANGON Alain, M. BENARD Patrick, M. FAVRE Didier, Mme BESSAGUET Annie, Mme GALBARDI Sylvie, M. FERRE Jean Marc, M. ROLLAND Anthony, M. LALANDE Stéphane, Mme JACQUEMIN Christelle

Mme RODRIGUEZ Nathalie a donné pouvoir à M. Alain MONTANGON Mme LERIN Sarah a donné pouvoir à Mme JACQUEMIN Christelle Mme DUTRETEAU Cristel a donné pouvoir à M. FAVRE Didier

Absent: M. Serge JEANNET

Secrétaire de séance : M. FERRE Jean-Marc

Approbation du compte rendu du 10 Septembre 2020

POINT 1

2020/44-DECISION MODIFICATIVE N°3

Afin de procéder à une modification d'écriture de mouvement comptable au budget primitif, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de passer les régularisations suivantes :

SECTION: DEPENSES/INVESTISSEMENT

CRÉDIT À OUVRIR

Nature	Montant €
VOIRIE-RESEAUX-URBANISME	1 620,0
	Total 1 620,0
	VOIRIE-RESEAUX-URBANISME

CRÉDIT À RÉDUIRE

Nature	Montant €
AUTRES BÂTIMENT PUBLIC	1 620,00
То	tal 1 620,00
	AUTRES BÂTIMENT PUBLIC

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'exposé et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapprochant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : 12 VOIX

VOTE: à l'unanimité: POUR

POINT 1

2020/45-DECISION MODIFICATIVE N°4

Afin de procéder à une modification d'écriture de mouvement comptable au budget primitif, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de passer les régularisations suivantes :

SECTION: DEPENSES/FONCTIONNEMENT

CRÉDIT À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant €
CH 012 / 6411	CHARGES DU PERSONNEL	7 000,00
	Total	7 000,00
,		

CRÉDIT À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant €
CH 022 / 022	DÉPENSES IMPRÉVUES	7 000,00
	Tota	7 000,00

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'exposé et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapprochant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : 12 VOIX

VOTE: à l'unanimité: POUR

POINT 2

2020/46-DETR PARKING GARE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'agrandir le parking de la gare qui est devenu trop petit suite à l'engouement que nous constatons pour le TER et l'augmentation de la population.

La gare de Gauriaguet accueille des citoyens d'une dizaine de communes alentours, et, a donc un intérêt doublement communautaire.

L'aide de la région de 20 % est aujourd'hui insuffisant et le Conseil municipal à l'unanimité, souhaite demander l'aide de l'État par l'intermédiaire de la DETR à hauteur de 40 % ce qui laisserai à la commune, une charge financière supportable d'également 40 %.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'exposé et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer un dossier DETR et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : 12 VOIX

VOTE : à l'unanimité : POUR

POINT 3

2020/47-CONVENTION FINANCEMENT PARKING GARE - REGION

Le Conseil municipal approuve l'extension du parking de la gare pour 21 places supplémentaires et donne son accord à l'unanimité pour passer une convention de financement avec la région.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'exposé et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour passer la convention de financement et pour signer tout document s'y rapportant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : 12 VOIX

VOTE: à l'unanimité: POUR

Arrivée de Mesdames MOUTA et BROTTEAUX

POINT 4 2020/48-PLUI

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal la possibilité de passer en PLUI et rend compte de la conférence des Maires qui a évoqué ce sujet.

Le Conseil Municipal prend acte du transfert obligatoire de la compétence en matière de PLU au 01/01/2021 repoussé au 01/07/2021.

La Loi rend possible l'expression d'une minorité de blocage devant représenter 25% des communes et 20% de la population.

Dans le cas de l'expression de cette minorité, la compétence PLU reste communale.

Le Conseil Municipal considérant;

- · que cette compétence sera définitivement perdue alors que nous pouvons continuer à réviser ou modifier notre document d'urbanisme en fonction de nos besoins.
- · Que nous disposons d'un PLU récent et parfaitement adapté à notre évolution même si il a été légèrement endommagé par la Loi ALUR de Mars 2014.
- · Qu'un nouveau document d'urbanisme aurait un coût (environ 20 000€) et serait source de différends importants comme nous l'avons connu lors de l'élaboration de notre PLU actuel.
- · Que de bassin de vie de notre Communauté de Communes comporte d'énormes différences entre les collectivités qui n'ont pas le même enjeu et la même vision du Territoire.
- · Que les modalités ou les principes de co-élaboration avec les communes ne sont pas suffisamment définis.
- · Que le partage entre les décisions de l'intercommunalité qui concernent l'intérêt communautaire et ceux de la commune qui concernent l'intérêt local n'apparaît pas.
- Que la gouvernance de la Communauté de Communes peut reposer de fait sur quelques collectivités dont la politique peut varier avec les changements de majorité et nous imposer leur choix.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré DÉCIDE, à l'unanimité de mandater Monsieur le Maire afin de défendre la compétence communale lors de la conférence des Maires, de refuser le PLUI, et à signer tout document s'y rapprochant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : 14 VOIX

VOTE: à l'unanimité: POUR

POINT 5

PERSONNEL: pas de délibération

POINT 6

2020/49-INCORPORATION VOIE LOTISSEMENT VIGNES DE CARBON DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

L'Association Syndicale du Lotissement «CARBON» dont le siège est à Gauriaguet 14 allée des Vignes de Carbon, demande l'incorporation des parcelles lui appartenant dans le domaine public.

La propriété «CARBON» se compose des parcelles ci-après désignées :

WB n°142 00ha 22a 19ca
WB n°152 00ha 23a 60ca
Surface totale : 00ha 45a 79ca

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir pour un euro symbolique cette propriété et désigne Madame Nathalie RODRIGUEZ à signer tout document nécessaire à cette incorporation dans le domaine public.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : 14 VOIX

VOTE: à l'unanimité: POUR

POINT 7

2020/50-LOGEMENT 7 RUE GUEYNARD (départ M. SAUVAGE)-ATTRIBUTION LOGEMENT (Mme Angélique LALEU)

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au n°7, rue de Gueynard étant vacant depuis le 07 Décembre 2020.

La caution d'un montant de 400 € sera restituée au locataire M. SAUVAGE.

La demande de Mme Angélique LALEU concernant l'attribution du logement communal a été retenue.

Le montant du loyer **hors charges** sera de **400 € + 15 €** de provision de charges, à savoir pour les **ordures ménagères.**

Loyer total 415 €

Il sera demandé au locataire un chèque de caution d'un montant de 400 €.

Le logement sera occupé à compter du 20/12/2020.

Il est proposé de dédommager la locataire Mme Angélique LALEU suite à des travaux de peinture valorisant le logement, en bénéficiant de 15 jours à titre gracieux (du 20/12/2020 au 31/12/2020).

Il sera procédé par M. FAVRE à l'état des lieux entrant du logement.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : 14 VOIX

VOTE: à l'unanimité: POUR

POINT 8

2020/51-CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil municipal est amené à réaliser un busage de fossé, rue du Pin franc, sur la voie départementale RD N° 248 E1, une convention avec le Département est nécessaire

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve ces travaux et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer le projet de convention entre la Commune et le Département et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : 14 VOIX

VOTE : à l'unanimité : POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10 Fait et délibéré en Mairie, le 17 Décembre 2020